

De l'héritage des Lumières catholiques à la modernisation de l'éducation : l'exemple du « Règlement pour l'enseignement » (1844) à l'usage des Ursulines

Marc André Bernier

Volume 19, Number 1-2, Fall 2018, Spring 2019

Les années 1840 : rupture ou réarticulation des possibles ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1070068ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1070068ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernier, M. A. (2018). De l'héritage des Lumières catholiques à la modernisation de l'éducation : l'exemple du « Règlement pour l'enseignement » (1844) à l'usage des Ursulines. *Mens*, 19(1-2), 41–61. <https://doi.org/10.7202/1070068ar>

Article abstract

The “Regulation for Teaching” adopted by the Ursuline Sisters of Quebec in 1844 proposes an educational model rooted in a complex historical dynamic. This nineteenth-century model is first and foremost the expression of an intellectual and moral attitude inherited from the previous century and that contemporary university criticism associates with the “Catholic Enlightenment.” The Regulation is thus an example of an educational project supported by modern science which bans, notably, corporal punishment. This modernization of educational practices, furthermore, was part of an emerging ethos of bourgeois respectability, whose main emblems borrow heavily from the culture of the curial society of the Ancien Régime and, particularly, from rhetoric.

De l'héritage des Lumières catholiques à la modernisation de l'éducation : l'exemple du « Règlement pour l'enseignement » (1844) à l'usage des Ursulines

Marc André Bernier
Université du Québec à Trois-Rivières

Résumé

Le « Règlement pour l'enseignement » qu'adoptent les Ursulines de Québec en 1844 propose un modèle éducatif qui résulte d'une dynamique historique complexe. Ce modèle est d'abord l'expression d'une attitude intellectuelle et morale que le XIX^e siècle hérite du siècle précédent et que la critique universitaire actuelle associe aux « Lumières catholiques ». C'est ainsi que le Règlement illustre un projet éducatif qu'éclaire la science moderne et qui bannit notamment les châtiments corporels. Cette modernisation des pratiques éducatives s'inscrit ensuite dans le contexte de la construction d'un *ethos* de la respectabilité bourgeoise, dont les principaux emblèmes empruntent largement à la culture de la société curiale d'Ancien Régime et, en particulier, à la rhétorique.

Abstract

The "Regulation for Teaching" adopted by the Ursuline Sisters of Quebec in 1844 proposes an educational model rooted in a complex historical dynamic. This nineteenth-century model is first and foremost the expression of an intellectual and moral attitude inherited from the previous century and that contemporary university criticism associates with the

“Catholic Enlightenment.” The Regulation is thus an example of an educational project supported by modern science which bans, notably, corporal punishment. This modernization of educational practices, furthermore, was part of an emerging ethos of bourgeois respectability, whose main emblems borrow heavily from the culture of the curial society of the Ancien Régime and, particularly, from rhetoric.

Le « Règlement pour l’enseignement » qu’adoptent les Ursulines de Québec en 1844 est un document manuscrit qui, en un peu moins de cent pages, établit l’emploi du temps des élèves¹. Un même horaire y rythme l’organisation de chaque journée, qui commence à 7 h 30 avec une période d’étude à laquelle succèdent des exercices de grammaire ou de lecture jusqu’au dîner, qu’on sert à 11 h, puis des leçons d’histoire ou de géographie qui reprennent à midi pour se terminer à 16 h 30, tout juste avant de repasser à table dès 17 h. Depuis le lundi jusqu’au samedi, le Règlement structure également l’ensemble du programme de la semaine en fonction d’un principe de bilinguisme, en vertu duquel alternent les classes françaises, auxquelles sont consacrés les lundis, mercredis et vendredis, et anglaises, qui occupent les mardis, jeudis et samedis. De fait, dès la première moitié du siècle, « l’ouverture très large des classes aux anglophones » est étroitement associée à l’essor considérable que connaît alors l’établissement « selon un schéma original qui n’a son équivalent nulle part ailleurs hors du Bas-Canada² ».

¹ « Règlement pour l’enseignement rédigé en 1844 », écrit par l’abbé Thomas Maguire, aumônier des Ursulines, 98 p., Archives du monastère des Ursulines-de-Québec, Fonds Maguire, 1/B7, b, b, 2. On trouve, dans le même dossier, une version dactylographiée au xx^e siècle et intitulée « Règlement pour l’enseignement, rédigé par M. l’abbé Thomas Maguire à la demande de M^{re} Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur et administrateur du diocèse de Québec ». Il existe également une copie manuscrite et postérieure du xix^e siècle, reliée en deux tomes et portant cette mention sur la page de garde : « L’œuvre du vénéré père Maguire, V. G., aumônier pendant 22 ans, mort en juillet 1854, dans sa 80^e année » (Archives du monastère des Ursulines-de-Québec, Fonds Maguire, 1/B, 7, 6, 6, 2, 2 t. 1 et t. 2).

² Dom Guy-Marie Oury, o.s.b., *Les Ursulines de Québec, 1639-1953*, Québec,

Quoi qu'il en soit, si cette distribution du temps et des enseignements présente en raccourci un tableau de la vie des élèves, le Règlement fournit encore et surtout des indications précieuses sur le projet pédagogique qui inspire le programme général des études. Voici, par exemple, la manière dont on y commente la leçon de lecture française du lundi matin :

Le talent de bien lire à haute voix est indispensable dans une Demoiselle d'une bonne éducation. Mais l'enseignement de cet art précieux fait le plus souvent le désespoir de l'institutrice, qui rarement obtient un succès qui dépasse la médiocrité. [...] et cependant, elle est tenue de surmonter, s'il est possible, ces obstacles [...] (a) voir ci-contre la lettre (a).

(a) Notre articulation vicieuse de la diphthongue *oi* [...] n'est plus tolérable dans une institution respectable et une maîtresse consciencieuse ne peut plus demeurer indifférente à cet égard. [...] La diphthongue *oi* se prononce *oa* ou *oua*, dont la différence suivant Gattel et Duvivier, est à peine perceptible. On sait que cette prononciation est celle des Dames françaises du Sacré Cœur, dernièrement établies près de Montréal; et que les Sœurs de la Congrégation de N. D. viennent d'entrer dans cette voie de progrès³.

Ce texte s'organise autour d'au moins deux arguments. Le premier consiste à associer la réforme de la prononciation du français canadien à une politique qui s'inscrit dans une « voie de progrès ». Sur ce point, ce texte participe d'un mouvement qu'avait initié, dès 1841, l'abbé Thomas Maguire avec la publication à Québec d'un *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*. Son auteur y observait tantôt « qu'on ne dit plus *je vas*, mais *je vais* », tantôt qu'il importe désormais de prononcer « *voir, boire, croire* », et non plus « *vo-ère, bo-ère, cro-ère* » ; de même faut-il prononcer *cœur* et se garder « de dire avec le peuple, *qu-eur*⁴ ». Bref, dans tous les cas, la

Éditions du Septentrion, 1999, p. 217 et 215.

³ Maguire, « Règlement pour l'enseignement », p. 6.

⁴ Thomas Maguire, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, Québec, Fréchette et Cie, 1841, p. 8, 100 et 145.

publication de ce manuel marque, comme l'a rappelé récemment Jean-Denis Gendron, le moment de surgissement des débats sur la modernisation de l'accent québécois, autrement dit, sur la nécessité qu'il y aurait ou non à abandonner l'ancienne prononciation du français au profit de la nouvelle norme qu'avait adoptée Paris depuis la Révolution⁵. Au reste, si c'est à partir de « cette date de 1841 que s'enclenche la prise de conscience qui conduira à l'évolution de la prononciation du français au Québec⁶ », ce mouvement s'inscrit dans une tendance plus générale, qui voit également la province française s'aligner sur Paris, comme l'indiquent d'ailleurs les références de Maguire à Claude-Marie Gattel et à Charles Pierre Girault-Duvivier⁷.

Toutefois, si le Règlement des Ursulines se déclare en faveur de la modernisation de la prononciation, ce n'est pas seulement dans la mesure où l'abandon de l'ancien usage est assimilé à un progrès. Cette réforme, on l'a vu, est également conçue comme un signe de distinction sociale, puisque c'est justement dans la mesure

⁵ Voir Jean-Denis Gendron, *La modernisation de l'accent québécois : de l'accent traditionnel au nouvel accent, 1841-1960. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, coll. « Langue française en Amérique du Nord », et notamment p. 2, 12-15 et 25. Voir également, sur cette même question, Chantal Bouchard, *Méchante langue*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, en particulier, p. 77-157.

⁶ *Ibid.*, p. 3.

⁷ Voir Claude-Marie Gattel, « Préface », *Dictionnaire universel portatif de la langue française, avec la prononciation figurée*, 2^e éd., Paris, Lefèvre, 1813, tome 1, p. xii : « Quant à la diphongue *oi* [...], c'est tantôt le son d'*œ*, ou plutôt *oè*, comme dans *foi*, *loi*; tantôt celui d'*oa*, comme dans *mois*, *noix*; tantôt celui d'*oua*, comme dans *bois*, etc.; mais ces nuances m'ont paru [...] si difficiles à saisir [...] que j'ai jugé plus convenable [...] de désigner toujours et indistinctement la prononciation d'*oi* par *oa* ». Voir également Charles Pierre Girault-Duvivier, *Grammaire des grammaires, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, Bruxelles, Établissement encyclographique, 1837, tome 1, p. 1, n. 5 de la p. 17 : « On peut dire qu'en général *oi* se prononce *oa* [...]. Il est vrai que quelques personnes disent *louè*, *fouè* (*loi*, *foi*); mais les acteurs, les orateurs, et tous les gens qui parlent en public prononcent *loa*, *foa* ».

où le collège des Ursulines est «une institution respectable» que la prononciation, ancienne et classique, du français n'y «est plus tolérable». En d'autres termes, appel à la modernisation et aspiration à la distinction se conjuguent ici en faveur d'une configuration culturelle d'une importance majeure qui, à mon sens, se cristallise au cours de la décennie 1840 et dont la fortune sera considérable jusqu'à nos jours. Aussi aimerais-je, dans ces pages, examiner sa complexité en insistant sur la manière originale dont une incontestable modernité s'y affirme, tout en empruntant ses principaux emblèmes à des modèles culturels qu'inspire non seulement, on l'a vu, la référence parisienne, mais qui sont également associés, comme on le verra bientôt, à des formes classiques de ritualisation de la parole, à des protocoles rhétoriques prestigieux, bref, à un art de dire caractéristique d'un monde à jamais disparu: celui de la société curiale d'Ancien Régime.

Progrès et modernité pédagogique: l'héritage des Lumières catholiques

Mais revenons, pour commencer, sur la modernité de ce règlement de 1844, qui résulte d'une dynamique historique complexe qu'incarnent à merveille, du reste, ses deux rédacteurs: l'abbé Thomas Maguire (1776-1854), que l'on a déjà évoqué, et la mère Marie-Louise de Saint-Henri (1780-1846), supérieure des Ursulines. Né à Halifax en 1776, le premier est issu d'une famille d'Irlandais catholiques, qui l'envoie jeune au Petit Séminaire de Québec, où il reçoit toute sa formation. Sa carrière est ensuite intimement liée aux institutions d'enseignement et, en particulier, à la maison des Ursulines dont il devient l'aumônier en 1832 et dont il aura été, suivant la tradition historiographique du XIX^e siècle, un «second fondateur⁸». Née en 1780 à Rivière-du-Loup, la seconde, Marie-Louise

⁸ Soeur Saint-Thomas, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, Québec, C. Darveau, 1866, tome 3, p. 713. Sur ce personnage, voir James H. Lambert, «Maguire, Thomas», dans *Dictionnaire biographique du Canada*,

McLoughlin, dite sœur de Saint-Henri, est admise à dix-huit ans au noviciat des Ursulines, où elle sera successivement professeure d'anglais et de sciences, avant d'occuper les plus hautes charges administratives de la communauté. À tous ces titres, son rôle fut déterminant dans l'essor que prit l'éducation chez les Ursulines au cours du premier XIX^e siècle, comme le souligne d'ailleurs la plupart des historiens, qui se plaisent souvent à évoquer « son esprit raffiné », son « exceptionnelle énergie », ou encore « ses efforts inimaginables pour hausser le niveau des études⁹ ».

Issus de la bourgeoisie coloniale anglophone, mais catholiques, et francisés et formés tous deux à Québec, sœur de Saint-Henri et l'abbé Maguire s'estimaient. Aussi est-ce de concert qu'ils travailleront, à la demande expresse de M^{sr} Turgeon, archevêque de Québec, à un nouveau « Règlement pour l'enseignement ». Si ce texte codifie des pratiques déjà en usage, le modèle éducatif qu'il promeut est avant tout l'expression d'une attitude intellectuelle et morale héritée du siècle précédent et que la critique universitaire actuelle associe généralement aux « Lumières catholiques ». Fréquente sous la plume de plusieurs historiens depuis une dizaine d'années, cette expression permet, en effet, de désigner l'ensemble des travaux de tous ceux qui, à titre de membre du clergé ou de simple laïc, de philosophe ou d'apologiste, d'homme d'État ou de principal d'une maison d'enseignement, participèrent « *in burgeoning networks of publication and eighteenth-century sociability with a view toward integrating eighteenth-century science, philosophy, philology, or political*

vol. 8, Québec, Université Laval; Toronto, University of Toronto, 2003, [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/maguire_thomas_8F.html] (12 janvier 2017).

⁹ Marie-Emmanuel Chabot, « Les Ursulines de Québec en 1850 », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 36 (1969), p. 79, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1007297ar>] (12 janvier 2017). Sur Marie-Louise McLoughlin, voir surtout Suzanne Prince, « McLoughlin, Marie-Louise, dite de Saint-Henri », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Québec, Université Laval; Toronto, University of Toronto, 2003, [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/mcloughlin_marie_louise_7F.html] (12 janvier 2017).

thought into their understanding of Catholic teaching, and the reform of church and society¹⁰». Dans la vie intellectuelle de la *Province of Quebec*, puis du Bas-Canada, ces Lumières catholiques brillèrent d'un éclat plus particulier au Séminaire de Québec, où se trouvaient réunies certaines de leurs figures les plus éminentes en la personne, par exemple, d'un Bailly de Messein (1740-1794)¹¹, d'un Jérôme Demers (1774-1853)¹² ou d'un abbé Desjardins (1753-1833), auquel sœur de Saint-Henri doit d'ailleurs une bonne part de sa formation¹³. En refusant tout autant les Lumières matérialistes, libertines ou républicaines, qu'un christianisme obscurantiste, intolérant et fanatique, ces différents représentants des Lumières catholiques en appelaient à une religion éclairée par la raison, désormais soucieuse de concilier la théologie et la spiritualité chrétiennes avec les

¹⁰ Jeffrey D. Burson, « Introduction: Catholicism and Enlightenment, Past, Present, and Future », dans Jeffrey D. Burson et Ulrich L. Lehner (dir.), *Enlightenment and Catholicism in Europe: A Transnational History*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2014, p. 14. Sur la question des « Lumières catholiques », voir, entre autres, le numéro de la revue *Dix-Huitième Siècle (Christianisme et Lumières)*, n° 34 (2002) ; ou encore, la grande somme parue récemment sous la direction de Didier Masseau, *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophes (France, 1715-1815)*, Paris, Éditions Champion, 2017 et, notamment, les articles que j'y consacre au père Claude Buffier et à l'abbé Guinée (p. 265-270 et p. 668-672). Dans le monde anglo-saxon, l'expression « *Catholic Enlightenment* » a également connu la même vogue au cours des dernières années. Voir, par exemple, l'ouvrage d'Ulrich L. Lehner, *The Catholic Enlightenment: The Forgotten History of a Global Movement*, Oxford, Oxford University Press, 2016.

¹¹ Voir, entre autres, Marc André Bernier, « Présentation. De la bibliothèque de Bailly de Messein à la collection Klibansky: une histoire de l'imprimé dont les idées sont les acteurs », *Mémoires du livre = Studies in Book Culture*, vol. 5, n° 1 (automne 2013), [En ligne], [http://www.erudit.org/recherche/memoires/] (12 janvier 2017).

¹² Sur Jérôme Demers, à qui l'on doit notamment le premier manuel de philosophie édité dans le Bas-Canada, voir, entre autres, Jean-Claude Simard, « 1835. Jérôme Demers, *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis* », dans Claude Corbo (dir.), *Monuments intellectuels de la Nouvelle-France et du Québec ancien: aux origines d'une tradition culturelle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 151-164.

¹³ Sur le rôle de l'abbé Desjardins dans la formation scientifique de Marie-Louise McLoughlin, voir Prince, « McLoughlin, Marie-Louise ».

principes nouveaux qu'avaient introduits la science et la philosophie modernes depuis Descartes, Newton ou Locke. Voilà, du moins, ce dont témoigne un ouvrage comme les *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis* (1835) de Demers. L'auteur y soutenait ainsi la thèse suivant laquelle le sentiment de la certitude s'élève dans la conscience de chaque individu à la faveur de l'expérience que chacun fait de l'évidence rationnelle, ce qui l'invitait à défendre, comme le soulignait récemment Jean-Claude Simard, « un authentique esprit de recherche » et une certaine forme « de libre examen », voire « d'éclectisme philosophique¹⁴ ». Autrement dit, en parfait accord avec l'esprit des Lumières, Demers valorisait l'autonomie de la conscience individuelle, les droits de la raison critique et, de ce fait, la méthode expérimentale, posture qui, au cours des xvii^e et xviii^e siècles, définit la modernité et dont se réclamera bientôt le grand mouvement de modernisation de l'enseignement qui traversera, et bouleversera, tout le xix^e siècle.

C'est donc dans cette tradition que s'enracine le très vif intérêt qu'éprouvent sœur de Saint-Henri et l'abbé Maguire pour les innovations pédagogiques, auxquelles ils sont attentifs dès les années 1830, comme le montre cet extrait d'une lettre de la première au second, qui séjourne alors en France : « Vous avez fait, mon père, connaissance avec les Ursulines et autres communautés. Vous cueillerez partout ce qu'il y a d'excellent pour le communiquer à votre famille¹⁵. » C'est cet *excellent* qu'ils ont ensuite recueilli, tant et si bien que le Règlement qui en résulte réorganise l'enseignement en fonction d'un certain nombre de principes fondamentaux que guident la science et la philosophie modernes. De ce nombre, il y a d'abord le bannissement des châtimens corporels, qu'autorisait la Constitution primitive des Ursulines, mais qui, désormais, « sont

¹⁴ Simard, « 1835 : Jérôme Demers, *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis* », dans Corbo (dir.), *Monuments intellectuels de la Nouvelle-France et du Québec ancien*, p. 158-159.

¹⁵ Lettre citée par sœur Saint-Thomas, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, p. 726.

interdits pour toujours¹⁶». De manière plus générale, cette proscription de la fêrule et du martinet, voire des simples «gronderies», jugés «nuisibles [...] aux enfans¹⁷», participe d'une économie générale du rapport au corps qui s'émancipe des anciennes superstitions pour mieux valoriser la culture physique. Un article consacré à l'hygiène célèbre ainsi les bienfaits des exercices en plein air : il faut faire courir, danser, jouer au volant, surtout pour «les jeunes filles qui arrivent à l'âge critique¹⁸», y assure-t-on, en reprenant alors les avis qu'exprimait la *Médecine domestique* du célèbre William Buchan, pour qui «les exercices du corps et la salubrité de l'air sont indispensables à la santé des enfans¹⁹». Le même esprit préside aux consignes relatives à la «nourriture des élèves», qui non seulement doit «être saine et abondante», mais à propos de laquelle on affirme encore, à la suite de Rousseau et de la médecine moderne, que, «plus l'apprêt des alimens est simple, plus il est en harmonie avec la nature²⁰».

¹⁶ Maguire, «Règlement pour l'enseignement», tome 2, p. 169. À comparer avec le chapitre VIII, «De celles qui ont soin des classes», des *Constitutions et Règlements des Premières Ursulines de Québec* (1647), éd. sœur Gabrielle Lapointe, Québec, 1974, p. 228, qui avaient été rédigés par le père Jérôme Lalemant et dictés par Marie de l'Incarnation : «Le châtement de la verge ne se donnera que par l'ordre de la directrice aux enfans qui ont passé l'âge de 7 ou 8 ans».

¹⁷ Maguire, «Règlement pour l'enseignement», tome 2, p. 169. Sur les opinions relatives aux châtements corporels dans le Québec du XIX^e siècle, voir Marie-Aimée Cliche, «“*Qui bene amat bene castigat*” : le débat sur les punitions corporelles dans les revues pédagogiques du Québec, 1857-1964», *Historical Studies = Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 11, n^o 2 (1999), p. 147-169. L'auteure y observe que les francophones condamnent plus souvent ces châtements que les anglophones, dans un contexte où «l'influence de la France qui a interdit légalement les punitions corporelles dans les écoles dès 1803 est ici évidente» (*Ibid.*, p. 152).

¹⁸ Maguire, «Règlement pour l'enseignement», Art. xiv. Sur l'hygiène, non paginé.

¹⁹ *Ibid.* Les auteurs du Règlement se réfèrent à la 19^e édition anglaise, parue à Londres, de William Buchan, *Domestic Medicine, or, a Treatise on the Prevention and Cure of Diseases by Regimen and Simple Medicines. With an appendix, containing a dispensatory for the use of private practitioners*.

²⁰ Maguire, «Règlement pour l'enseignement», Art. xix. Du réfectoire, non paginé. À comparer avec le chapitre XIV, «De l'office de la réfectorière», des *Constitutions et Règlements des Premières Ursulines*, p. 245-247, qui insistent

Ailleurs, dans le sillage de la tradition qu'avaient inaugurée les Lumières catholiques depuis l'abbé Pluche et son *Spectacle de la nature* (1732)²¹, le Règlement insiste sur la nécessité d'intégrer la culture scientifique à la formation générale. Les « leçons de chimie, de physique et d'histoire naturelle [...] font partie de l'enseignement de cette institution », y précise-t-on, indiquant même les manuels auxquels il convient de recourir²² et, notamment, les *Catechisms* de William Pinnock en raison de « l'impossibilité de procurer en français (du moins pour le moment) des traités élémentaires des sciences dont il s'agit²³ ». Surtout, l'approche pédagogique elle-même est réformée en profondeur :

Excepté pour les vers et les citations, l'on ne doit jamais exiger le mot à mot dans la récitation des leçons. Beaucoup de mémoires sont ingrates, et il y aurait une cruauté d'imposer le mot à mot à un élève dont la mémoire est infidèle. D'ailleurs, l'enfant qui rend le sens de l'auteur fait preuve de bon sens : tandis que celle qui fournit le mot à mot, fait preuve seulement de mémoire. Également on doit éviter les leçons longues ; car il est reconnu que le développement de l'intelligence souffre, chez l'enfant, en raison des leçons trop longues. [...]

essentiellement sur les règles de propreté et de décorum.

²¹ Antoine Pluche, *Le spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit*, Paris, Veuve Estienne, 1732. Sur l'immense succès de cet ouvrage, voir Françoise Gevrey, Julie Boch, Jean-Louis Haquette (dir.), *Écrire la nature au XVIII^e siècle : autour de l'abbé Pluche*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.

²² Voir Maguire, « Règlement pour l'enseignement », p. 60-61.

²³ *Ibid.*, p. 60-61 : « Les *Catechisms* de Pinnock adoptés pour l'enseignement sont ceux de la physique [*natural philosophy*], de la chimie, de l'électricité, de la minéralogie, de la botanique, et de la conchyliologie. » À l'exception de la physique, toutes ces sciences font l'objet d'un engouement mondain à compter du second XVIII^e siècle ; voir, sur ce point, Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski, « Présentation. Madame d'Arconville (1720-1805) : récit de soi et discours sur la science au siècle des Lumières », dans Marc André Bernier et Marie-Laure Girou Swiderski (dir.), *Madame d'Arconville, moraliste et chimiste au siècle des Lumières*. Édition critique, Oxford, Voltaire Foundation, 2016, p. 1-29, coll. « Oxford University Studies in the Enlightenment ».

C'est d'après ces observations qu'il est réglé, que la leçon de grammaire [...] ne dépassera jamais une demi-page; et que l'usage de faire répéter le samedi toutes les leçons de la semaine est entièrement aboli dans l'établissement²⁴.

Qu'il s'agisse du lexique utilisé, avec des expressions comme le « développement de l'intelligence », ou encore des thèses défendues – la compréhension importe davantage que la mémorisation, la durée des leçons doit être adaptée à la nature spécifique de l'enfant –, tout participe ici d'un esprit de modernité pour lequel la valorisation de l'autonomie de la conscience individuelle invite à conclure que « l'enseignement ne consiste nullement dans une répétition éternelle de leçons sans explications, dans des lectures sèches et monotones sans commentaires, dans des routines surannées qui n'apprennent rien²⁵ ».

En ce sens, le Règlement se distingue très nettement de la posture antimoderne dont procède la réaction ultramontaine qui, à la même époque, commence à s'affirmer dans certains collèges pour garçons. C'est de cette évolution que témoigne, par exemple, le collège de Saint-Hyacinthe, dont le rôle fut central dans la genèse « présidant à la mutation décisive du climat intellectuel qui survient au Québec au cours du deuxième tiers du XIX^e siècle, alors que le centre de gravité de la culture des élites va se déplacer du libéralisme [...] vers un conservatisme chrétien²⁶ » très nettement hostile à la modernité. Resté homme du XVIII^e siècle à bien des égards, l'abbé Maguire ne dut guère se reconnaître dans cette évolution, du moins si l'on en juge par les heurs et les malheurs de sa carrière.

²⁴ Maguire, « Règlement pour l'enseignement », p. 2-3.

²⁵ Maguire, « Règlement pour l'enseignement », Art. VII. De l'harmonie qui doit régner entre les maîtres, non paginé.

²⁶ Marc André Bernier et Marie Lise Laquerre, « Préface. Aux origines d'une esthétique de l'exaltation », dans Joseph-Sabin Raymond, *Entretiens sur l'éloquence et la littérature*, éd. établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Marie Lise Laquerre, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 19, coll. « L'archive littéraire au Québec ».

Nommé directeur du collège de Saint-Hyacinthe en 1827, il fut bientôt démis de ses fonctions à l'occasion « de plusieurs désaccords administratifs et philosophiques²⁷ » avec M^{gr} Lartigue, évêque de Montréal, dont l'action était en train de faire de ce collège l'un des principaux foyers intellectuels de l'ultramontanisme québécois²⁸. En revanche, les plans d'éducation que l'abbé Maguire avait tenté en vain de faire adopter à Saint-Hyacinthe furent bien mieux accueillis chez les Ursulines, dont il devint ensuite l'aumônier. En regard d'un tel parcours, il serait donc tentant de conclure que, dans les maisons d'enseignement des années 1840, la modernité était par excellence féminine.

Dans le cas où l'on conviendrait qu'une telle hypothèse mérite examen, sans doute faudrait-il également songer à la vocation toute différente des maisons d'enseignement pour jeunes filles. Tandis que ces établissements n'ont guère à se soucier de la formation philosophique de leurs élèves, le collège classique pour garçons doit, bien au contraire, susciter des prêtres et des théologiens, ce qui le rend beaucoup plus sensible au durcissement dogmatique que confèrent au magistère de l'Église le retour à saint Thomas et, plus généralement, la nécessité de combattre les erreurs des Lumières et celles qu'ont enfantées les révolutions libérales. À l'inverse, les matières qu'enseignent les Ursulines ne se prêtent pas toujours aussi facilement à l'esprit doctrinaire que la philosophie et la théologie, du moins si l'on se fie à la liste qu'en donne le Prospectus de 1847, qui évoque aussi bien « l'Arithmétique, la Tenue des livres, la Grammaire française, la Grammaire anglaise, la Rhétorique, [...] la Versification, [...] les éléments d'Astronomie, de Physique, de Botanique et de Chimie » que « la Harpe, le Piano, [...] l'Aquarelle, [...] la Peinture sur satin [...] [et la] broderie de tout genre, Fleurs et

²⁷ Lambert, « Maguire, Thomas ».

²⁸ Voir Gilles Chaussé et Lucien Lemieux, « Lartigue, Jean-Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Québec et Toronto, Université Laval-University of Toronto, 2003, [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/lartigue_jean_jacques_7F.html] (12 janvier 2017).

Fruits artificiels, etc.²⁹». De fait, les élèves du monastère de Québec sont d'abord «formées pour vivre dans le monde», voire le grand monde, comme le signale Marie-Emmanuel Chabot, historienne et elle-même ursuline qui, non sans fierté, rappelle que les demoiselles dont on leur confiait l'éducation «avaient souvent occasion de recevoir des personnages de marque comme Lady Prevost, la comtesse de Dalhousie et Lady Aylmer³⁰».

Les emblèmes de la distinction : la civilisation de l'Europe galante

L'éclat de tous ces titres le signale d'emblée à l'attention : la modernité du collège pour jeunes filles paraît sous une figure ambiguë, dans la mesure où elle est indissociable d'une aspiration à la distinction sociale, dont les principaux emblèmes empruntent largement, comme on va le voir maintenant, à certains modèles féminins prestigieux issus de la société curiale d'Ancien Régime. Mais de manière à mieux appréhender la complexité de cette configuration culturelle, reportons-nous en pensée dans une classe du collège des Ursulines ; nous sommes lundi, il est 8 h 30 et voici comment le texte du Règlement de 1844 invite à imaginer cette scène :

Une tâche d'une demi-page dans la grammaire française de Le Tellier, la seule autorisée pour la 1^{ère} classe, est imposée pour le lundi matin [...] (a).

(a) [appel de note en rouge, dont la lecture exige de déplier un becquet sur lequel on lit] Cette tâche de grammaire française sera accompagnée d'une leçon, aussi d'une demi-page, dans la *Rhétorique des Demoiselles*³¹.

Cette toute petite référence bibliographique s'ouvre sur un très vaste imaginaire culturel. Observons d'abord qu'en 1844, les Ursulines possèdent une bibliothèque rhétorique assez fournie, où l'on

²⁹ Cité par Oury, *Les Ursulines de Québec*, p. 218.

³⁰ Chabot, « Les Ursulines de Québec en 1850 », p. 89.

³¹ Maguire, « Règlement pour l'enseignement », p. 2-3.

compte non seulement un certain nombre de classiques français, dont *La rhétorique, ou l'Art de parler* de Lamy³² et *La rhétorique française, à l'usage des jeunes demoiselles* de Gaillard³³, ou encore anglais, avec les *Lectures on Rhetorick* de Blair³⁴, mais aussi un manuel québécois, le *Cours abrégé de rhétorique à l'usage du collège de Montréal*³⁵. Remarquons ensuite que la préférence des Ursulines se déclare pourtant – modernité oblige! – en faveur d'un ouvrage français récent, paru pour la première fois à Paris en 1839 : la *Rhétorique des demoiselles* de Victor Doublet³⁶.

Pourquoi ce choix? *La rhétorique française* de Gaillard, qui était le seul autre manuel rédigé à l'intention exclusive des jeunes filles, disposait en sa faveur d'un succès éclatant et durable, avec ses quelque quarante et une rééditions se succédant depuis 1745. Toutefois, on devait aussi commencer à apercevoir en lui le représentant d'un autre âge, comme le montre une fortune éditoriale qui, justement, s'était interrompue en 1835³⁷. En parfait accord avec

³² Bernard Lamy, *La rhétorique, ou l'Art de parler*, Paris, Didot, 1757.

³³ Gabriel-Henri Gaillard, *La rhétorique française, à l'usage des jeunes demoiselles*, Paris, Depélafol, 1822.

³⁴ Hugh Blair, *An Abridgment of Lectures on Rhetorick, greatly improved by the addition, to each page, of appropriate questions, by rev. J. L. Blake*, Concord, J. L. Blake, 1830.

³⁵ *Cours abrégé de rhétorique à l'usage du collège de Montréal*, Montréal, Leclere et Jones, 1835.

³⁶ Victor Doublet, *Rhétorique des demoiselles, dédiée à mes élèves*, par V. Doublet, professeur de Belles-Lettres, ex-professeur nommé au collège royal de Cahors, Paris, Société de Saint-Nicolas, 1839; c'est cette édition qui sera citée dans la suite de cet article. Quant à l'exemplaire dont dispose la bibliothèque des Ursulines, il correspond à la deuxième édition, que fait paraître à Tours en 1840 la Maison Mame, imprimeur-libraire catholique de grande notoriété.

³⁷ Sur cette rhétorique, voir Marc André Bernier, «*Ad majorem feminarum gloriam : l'Essai de rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles* (1745) de Gabriel-Henri Gaillard et la tradition jésuite», dans Claude La Charité et Roxanne Roy (dir.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne (France), Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2012, p. 123-134, coll. «L'école du genre». Sur la fortune de Gaillard, voir aussi le premier manuel de rhétorique écrit par une femme, la *Rhétorique de la jeunesse*, que publie en 1825 madame la comtesse d'Hautpoul, laquelle pille littéralement Gaillard (Anne-Marie,

une époque révolue qui célébrait la théâtralisation de la vie, Gaillard enseignait aux jeunes filles l'art d'orner le discours, de manière à briller sur la scène du monde par la grâce d'une parole aimable, à la fois piquante et enjôleuse. Si le manuel de Doublet recueille assurément l'héritage de cette culture galante et mondaine, il lui confère également les couleurs du temps présent, alors marqué par le lyrisme romantique et le projet de réenchantement du monde qu'irrigue le retour au catholicisme, comme l'indique notamment le choix de plusieurs exemples tirés de la poésie sacrée, du poète anglais Young, de Jean-Jacques Rousseau ou, encore, de Chateaubriand. C'est ainsi que, lorsqu'il s'agissait d'illustrer ce que la rhétorique entend par « style modéré ou tempéré », Gaillard tirait ses exemples des pages les plus tendres de Racine, Fénelon, Voltaire, Madame Deshoulières ou Fontenelle, afin de mieux faire sentir en quoi ce style sert à rendre les passions « qui portent un caractère de douceur », tels l'amitié et, surtout, l'amour, « non pas cet amour violent [...] que [...] la jalousie, la rage escortent [...] ; mais un amour de sensibilité, d'affection, de tendresse, dont l'union des cœurs et la félicité sont les fruits délicieux³⁸ ». Si Doublet prolonge bel et bien cet esprit en n'hésitant pas à citer les vers d'une pastorale de Bernis, il l'infléchit néanmoins, en préférant généralement aux sentiments de tendresse qu'éveille l'amour ceux qu'inspire le spectacle de la nature. On retrouve même dans sa *Rhétorique* des bergers d'un genre tout nouveau, bien plus sages que ne l'étaient ceux du XVIII^e siècle et désormais animés d'une ferveur toute religieuse, comme dans cette « Prière du soir des premiers Chrétiens », reprise de Chateaubriand et décrivant un paysage bucolique où « les bergers et les moissonneurs » se mettent « à

comtesse de Beaufort d'Hautpoul, *Rhétorique de la jeunesse, ou Traité sur l'éloquence du geste et de la voix, par madame la comtesse d'Hautpoul* [sic], Paris, Bossange frères, 1825).

³⁸ Gabriel-Henri Gaillard, *Essai de rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles, avec des exemples tirés, pour la plupart, de nos meilleurs orateurs et poètes modernes*, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, Paris, Huart et Moreau fils, 1746, p. 146.

genoux sur du chaume » pour prier Dieu de les couvrir « de la robe d'innocence et d'immortalité [...] de nos premiers pères³⁹ ».

En même temps, ce parti pris en faveur du temps présent et des élans qui le portent vers de nouveaux objets ne saurait seul expliquer le choix de Doublet, puisque d'autres possibilités s'offraient encore, avec notamment un ouvrage de Grandperret que possèdent les Ursulines et qui était paru sous le titre de *Traité classique de littérature contenant les humanités et la rhétorique*⁴⁰. Il s'agit d'un manuel à vocation pédagogique, dont la forme est celle d'un catéchisme, et il est résolument moderne, affichant partout cet esprit positif, voire positiviste si fort en vogue au XIX^e siècle. Par exemple, la rhétorique y est définie comme une « science qui règle [...] l'exercice de la parole » et qui est fondée « sur des principes certains, d'où l'on déduit des connaissances positives⁴¹ ». En 1844, on ne saurait être plus moderne ! Cependant, ce positivisme bannit tout ce qui sent trop l'ornement, à commencer par ces « pensées stériles qui ne disent rien pour l'instruction de l'auditeur⁴² ». Ce terme de « pensées », la rhétorique classique s'en servait, rappelons-le, pour traduire la notion latine de « *sententiæ* », laquelle désigne les traits d'esprit qui, à la faveur d'une formule vive et concise, donnent à une idée une tournure frappante, badine ou élégante, caressante ou ardente. Or, c'est précisément l'étude de ces tournures qui, par-dessus tout, intéresse la *Rhétorique des demoiselles* à laquelle décident de recourir les Ursulines. Ces « pensées plus rares et plus choisies, qui de temps en temps brillent dans le discours par leur simplicité, leurs grâces ou leur grandeur⁴³ », Doublet en propose même une ample typologie

³⁹ Doublet, *Rhétorique des demoiselles*, p. 148-149.

⁴⁰ Claude-Louis Grandperret, *Traité classique de littérature contenant les humanités et la rhétorique*, tome II traitant pour la rhétorique : 1. de la rhétorique, 2. de l'éloquence, Lyon, chez Pélagaud et Lesne, 1839. Aux Archives du monastère des Ursulines-de-Québec, le document porte la cote BA-2-2-22.

⁴¹ Grandperret, *Traité classique de littérature*, p. 5.

⁴² *Ibid.*, p. 5.

⁴³ Doublet, *Rhétorique des demoiselles*, p. 52.

qui s'étend sur quelques dizaines de pages où se succèdent définitions et exemples, depuis les pensées « simples », « naïves », « fines », « délicates », « tendres », « gracieuses » ou « enjouées » jusqu'à celles qui se veulent « vives », « énergiques », « grandes », « magnifiques », « nobles », « hardies » ou « sublimes⁴⁴ ».

Mais qu'est-ce, par exemple, qu'une pensée « délicate » ? C'est, précise l'auteur, « la même qu'une pensée fine », mais qui « ajoute à la finesse quelque chose de tendre et de gracieux qui est dans le sentiment⁴⁵ », comme le fait voir cet exemple d'un « Madrigal à Madame de Martel » :

Le tendre Appelle un jour, dans ces lieux tant vantés,
Qu'Athènes sur ces bords consacrait à Neptune,
Vit au sortir de l'onde éclater cent beautés,
Et, prenant un trait de charme de chacune,
Il fit de sa Vénus le portrait immortel.
Si de son temps avait vécu Martel,
Il n'en aurait regardé qu'une⁴⁶.

Attribués à un certain Alexandre Lainé (1650-1710) par Voltaire, qui les considère justement comme les « seuls [...] délicats qu'on ait⁴⁷ » gardés de cet auteur, ces vers devaient connaître une brillante carrière dans les divers dictionnaires, manuels et anthologies, qui en firent longtemps un morceau de prédilection⁴⁸. De fait, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, la délicatesse que leur accorde Voltaire représente une notion autour de laquelle s'était cristallisée l'une des dominantes du goût. C'est ce qu'atteste, entre autres, *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* du jésuite Dominique Bouhours, qui

⁴⁴ *Ibid.*, p. 52-78.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 60-61.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 61.

⁴⁷ Voltaire, « Lainé ou Lainez (Alexandre) », *Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le Siècle de Louis XIV*, dans *Cœuvres complètes de Voltaire*, tome 8, Paris, Hachette, 1859, p. 442.

⁴⁸ Voir, entre autres, Antoine Denis Bailly, « Galanterie », *Dictionnaire poétique d'éducation*, tome 1, Paris, Vincent, 1775, p. 647 ; ou encore Henri Larivière, *Anthologie française*, tome 2, Paris, J. J. Blaise, 1816, p. 330.

observait que « la délicatesse a cela de propre [...] que le sens qu'elle contient n'est pas si visible ni si marqué: il semble d'abord qu'elle le cache en partie, afin [...] qu'on le devine⁴⁹ ». Catégorie essentielle de l'analyse rhétorique à l'âge classique, la délicatesse correspond, en somme, à autant de manières détournées de faire entendre ce qu'on feint de ne pas dire et suppose, par conséquent, la présence en creux d'un sens virtuel livré à la sagacité interprétative du lecteur ou de l'interlocuteur. Il s'agit évidemment de l'un des principaux agréments auxquels recourt la poésie galante et, à ce titre, la délicatesse d'une pensée illustre au mieux la conception générale que propose de l'éloquence la *Rhétorique des demoiselles*, du moins si l'on en juge par la dédicace de l'ouvrage, où Doublet insiste sur tout ce qui est capable de fournir des grâces au discours. N'y invite-il pas ses élèves à « cueillir les fleurs de l'Éloquence », afin d'« apprendre à plaire, à instruire et à toucher⁵⁰ » au moyen d'un art « de perfectionner [le] langage, de le polir, de l'orner⁵¹ » ?

Dans cette entreprise qui place au cœur d'une éducation moderne la maîtrise des agréments du langage, les jeunes filles sont alors invitées à se tourner vers quelques modèles prestigieux. C'est tantôt La Fontaine le fabuliste, qui apprend que « la philosophie est sœur de la poésie comme de l'éloquence, et [qu']elles se plaisent à se trouver réunies [...] dans les genres les plus gracieux et les plus simples⁵² » ; tantôt les femmes illustres de l'Antiquité: Cornélie, mère des deux Gracques, ou Aurélie, mère de Jules César⁵³ ; tantôt ces « femmes savantes, qui ont rendu leur nom célèbre par leurs écrits et leur profonde érudition⁵⁴ ». Ces références forment un

⁴⁹ Dominique, Bouhours, s. j., *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, Paris, Florentin Delaulne, 1687 ; réimpression, avec introduction et notes de Suzanne Guellouz, Toulouse, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1988 [1705], p. 160.

⁵⁰ Doublet, *Rhétorique des demoiselles*, p. v-vi.

⁵¹ *Ibid.*, p. vi-vii.

⁵² *Ibid.*, p. 10.

⁵³ *Ibid.*, p. vi.

⁵⁴ *Ibid.*, p. vi.

faisceau de figures mémorables en fonction desquelles se façonne l'*ethos* discursif de la femme de lettres⁵⁵. Voilà, du moins, ce que dénote la place privilégiée qu'accorde la *Rhétorique des demoiselles* à une poétesse telle Madame Deshoulières⁵⁶, que Doublet cite si volontiers et dont les pastorales et les bergeries permettent de placer les leçons de l'art de dire qu'il professe sous la triple autorité des « femmes savantes », d'une Antiquité galante et d'un goût pour « les genres les plus gracieux et les plus simples ». Dans tous les cas, ces modèles prestigieux se rattachent à un univers culturel disparu : celui de la civilisation de l'Europe galante des XVII^e et XVIII^e siècles.

En offrant ces modèles à l'imitation des jeunes filles, la *Rhétorique des demoiselles* obéit enfin à l'ambition générale du cours de rhétorique, qui doit favoriser l'éclosion d'une parole éloquente à la faveur d'exemples mémorables, comme l'atteste Doublet lui-même qui, parfois, n'hésite pas à citer les productions de ses propres élèves⁵⁷. Aussi voit-on de même le programme d'études que décrit le Règlement de 1844 bientôt susciter la création d'un journal de collègue, *Le Papillon littéraire*, qui paraît de 1855 à 1864 et dont le nom seul se fait à l'évidence l'écho d'une certaine conception de la rhétorique pour laquelle les principaux mérites d'un art de bien dire tiennent aux grâces et aux agréments du discours. Au reste, cette publication se voulait « l'organe de diffusion » des travaux de la Société littéraire des Ursulines de Québec, dont les activités témoignent à la fois de la vitalité culturelle de l'établissement et de sa vocation à assurer la reconnaissance des talents de ses élèves auprès d'un public élargi, « constitué de l'ensemble des [...] parents

⁵⁵ Sur ces questions, voir notamment Kim Galdu, « Mises en scène de la *vox femina* chez Paul Desforges-Maillard », dans Christine Arsenault *et al.* (dir.), *De la parole à l'écrit : formes, fonctions et représentations de l'oralité sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions Hermann (à paraître).

⁵⁶ Voir, entre autres, Doublet, *Rhétorique des demoiselles*, p. 83-84.

⁵⁷ Voir *Ibid.*, p. 127.

et des nombreux visiteurs de la communauté⁵⁸ ». Rhétorique et littérature participent même, à ce titre, d'une véritable politique de la distinction sociale, dont l'abbé Maguire saura d'ailleurs tirer habilement parti en persuadant les Ursulines de solliciter des subsides de la Chambre d'assemblée et, à cette fin, d'inviter ses députés à une réception dont le journal *Le Canadien* publiait, le 14 janvier 1836, le compte rendu suivant :

Hier l'après-midi, M. l'Orateur et presque tous les membres de la Chambre d'Assemblée présents en ville, furent visiter le couvent des dames Ursulines de cette ville. Les élèves de ces dames répétèrent devant ces messieurs une pièce dramatique sacrée, qui aurait seule, par la manière dont elle fut débitée, donné la plus haute idée de l'éducation classique que les jeunes personnes du sexe puisent dans cette pieuse institution⁵⁹.

À la lecture de ce texte se devine sans peine le destin de femme du monde de ces jeunes filles. Au sortir du couvent, « l'éducation classique » qu'elles auront reçue et dont s'enchantent à la fois « les membres de la Chambre d'Assemblée » et le journaliste du *Canadien* les prépare, bien sûr, à s'unir avec des jeunes gens qu'elles auront pour tâche de faire briller en société et parmi lesquels se retrouvent, de fait, certains des représentants les plus illustres du XIX^e siècle québécois, qu'il s'agisse « de Philippe Aubert de Gaspé, de Louis-Joseph Papineau, de Sir Étienne Taché, de l'honorable juge Elzéar Bédard, de Sir Louis-Hyppolyte La Fontaine, de Sir Thomas Chapais⁶⁰ ». En même temps, le Règlement de 1844 permet de mieux comprendre en quoi cette éducation participe d'une configuration culturelle dont la complexité tient à la capacité qu'auront eue les Ursulines à imaginer un programme pédagogique qui sache s'adapter aux

⁵⁸ Voir Julie Roy et Chantal Savoie, « De la couventine à la débutante : signature féminine et mise en scène de soi dans la presse au XIX^e siècle », *La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique*, [En ligne], [www.medias19.org/index.php?id=318] (12 janvier 2017).

⁵⁹ Cité par Chabot, « Les Ursulines de Québec en 1850 », p. 89.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 91.

exigences de modernité de ces nouvelles élites, tout en plaçant leurs aspirations à la distinction sociale sous l'égide de références culturelles intimement liées au souvenir de la société d'Ancien Régime, dont la civilisation se prolongeait ainsi au cœur de la société bourgeoise du XIX^e siècle.